

## Excès de vitesse sur la route

Par SAINT973, le 05/10/2008 à 03:13

bonjour à tous,

peut-on contester un excès de vitesse mesuré avec un radar mobil sur trépied, placer à une hauteur d'environ 3 m de l'axe de la route.

qelles sont les recours possible, et possibilitées ?

merci de me repondre

cordialement à tous

## Par Tisuisse, le 05/10/2008 à 17:48

Un radar sur trépied est un radar fixe, pas un radar mobile.

Vous voulez contester, certes, mais sur quelles bases ? Lisez plutôt les post-it en en-tête de ce forum : excès de vitesses, amendes et classe, comment récupérer des points, etc...... Je ne les aurai pas écrits pour rien.